

# Appel à projets « Moi(s) sans tabac »

## Assurance maladie, 2021

### SYNTHESE

---

<b>Date limite</b>	<b>27 mai 2021 (CPAM Loire-Atlantique)</b>
--------------------	--

---

<b>Porteur de projet</b>	Les caisses d'Assurance Maladie et de leurs partenaires locaux (dont les structures de soins primaires et secondaires : MSP, centres de santé ...)
--------------------------	--

---

<b>Public cible</b>	<p>Les actions doivent s'adresser à <b>tous les fumeurs</b> mais dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé, les <b>publics prioritaires</b> devront être ciblés par ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les femmes enceintes et leur entourage,</li><li>- les jeunes, notamment en formation professionnelle et en insertion,</li><li>- les étudiants,</li><li>- les personnes atteintes de maladie chronique, notamment dans le champ de la santé mentale,</li><li>- les personnes en situation de handicap,</li><li>- les personnes placées sous-main de justice : actions en milieu pénitentiaire ou PJJ,</li><li>- les publics en vulnérabilité sociale (bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire, les personnes en insertion, les personnes en recherche d'emploi...)</li></ul>
---------------------	---

---

<b>Thématiques</b>	<p><b>Qu'est-ce que l'opération « Moi(s) sans tabac » ?</b></p> <p>Il s'agit d'un défi collectif national lancé aux fumeurs et à leur entourage qui vise à inciter tous les fumeurs à faire une tentative d'arrêt du tabac sur une durée de 1 mois et qui se fait donc, pour tous les intéressés, dans la même temporalité au mois de novembre. Cette « campagne événement arrêt du tabac » sera mise en oeuvre, en France, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, en novembre 2021. Elle fait l'objet d'une diffusion de fin septembre à début décembre.</p> <p>Ce dispositif est piloté par Santé Publique France, en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie. Localement, les CPAM pilotent cet appel à projets.</p> <p><b>Comment se décline-t-elle ?</b></p> <p>« Moi(s) sans Tabac » comporte deux temps successifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le mois d'<b>octobre</b> qui précède l'événement, est consacré à la <b>sensibilisation des fumeurs</b> pour susciter l'intérêt à arrêter et préparer cet arrêt via des actions de communication. → <b>Communiquer</b> autour du dispositif, lui donner de la visibilité, <b>intéresser, sensibiliser</b> les fumeurs à l'arrêt du tabac et les <b>recruter</b> pour participer à « Moi(s) sans tabac »</li></ul> <p><u>Exemples d'actions</u> : Stands d'information, ateliers collectifs d'information, journées d'informations, etc.</p>
--------------------	---

---

---

Contenu : échanges sur le tabagisme, informations sur les traitements d'aide au sevrage, sur les outils d'aide à distance, notamment l'e-coaching ; recueillir des signatures et des engagements à entrer dans une démarche d'arrêt et des inscriptions à l'opération via le site de tabac-info-service

- Le mois de **novembre** est dédié au **soutien des fumeurs** dans leur arrêt du tabac avec des actions de proximité incitant à l'arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs  
→ **Accompagner l'arrêt du tabac**

Exemples d'actions : consultations individuelles d'aide au sevrage, ateliers collectifs

Contenu : remise gratuite et directe d'un « kit » de substituts nicotiques dans le cadre d'un amorçage de traitement (de 7 jours à 1 mois) et/ou remise d'une prescription de ces traitements élaborée par un professionnel de santé habilité (médecins, sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes)

**Attention** : il faut permettre aux personnes participant à « Moi(s) sans tabac » d'inscrire leur démarche de sevrage dans la durée (mise en place de consultations de suivi avec le médecin traitant ou autres professionnels de santé, relai vers des structures adaptées, etc.)

---

## Critères

- Proposer pendant le mois de novembre des actions concrètes d'accompagnement au sevrage tabagique destinées à des publics prioritaires (ne pas se limiter à la communication ou à la sensibilisation)
- Développer une offre harmonisée sur un territoire en veillant à ne pas multiplier les projets identiques, en mutualisant la démarche entre structures
- Réaliser les actions dans des lieux de vie, des espaces publics ou privés, des institutions fréquentées par les publics prioritaires (ex : établissements d'enseignement, missions locales, collectivités et administrations, dispositifs d'hébergement, CSAPA, CAARUD, CJC...), centres commerciaux, marchés, espaces de loisirs...
- Utiliser les ressources et le matériel de communication « Moi(s) sans Tabac » conçus par Santé Publique France
- Ne pas se limiter à la prévention d'une pathologie ou d'un facteur de risque, mais prendre en compte les aspects positifs et globaux de la santé (capacité à agir, confiance en soi, etc.) ;
- Impliquer et obtenir la participation de la population concernée et des professionnels
- S'assurer de la pertinence des critères d'évaluation au regard des objectifs du projet

## Quelques exemples de ce qui relève d'un financement Moi(s) sans tabac :

- Rémunération des intervenants : forfait pour les professionnels de santé intervenants dans le cadre d'ateliers collectifs ou de consultations individuelles

**Attention** : intervention à effectuer en-dehors du temps de travail habituel, de l'activité libérale au sein du cabinet

- Bilan individuel réalisée par une diététicienne (réservé à des cas bien précis)
- Formations des personnes en lien direct avec la réalisation d'une action
- **Si le projet contient un volet « accompagnement au sevrage »** alors financements possibles de consultations individuelles d'aide au sevrage, d'ateliers collectifs d'aide au sevrage, de séances de visio, d'actions évènementielles
- Traitements d'aide au sevrage tabagique
- Testeurs de CO (valable pour la 1<sup>ère</sup> demande de financement)
- Suivi et évaluation des actions (à distinguer du budget de l'action)

**Attention** : Les séances de psychologie, sophrologie, de yoga, de sport, activité/éducation physique, pilates, bien-être, estime de soi, d'hypnose, ou encore d'acupuncture ne peuvent être financées (ou toute intervention dont l'efficacité n'a pas été prouvée dans la réduction du tabagisme, cf. [recommandations HAS, octobre 2014](#))

---

## Lien

Lien vers le [cahier des charges](#)

**Une seule fiche projet** doit être envoyée par porteur de projet (un projet global avec déclinaison possible de chacune des actions selon le volet, les différents publics, les différents lieux).

L'envoi des projets se fait auprès des CPAM de votre département :

- CPAM 44 / [sprev.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr](mailto:sprev.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr)
- CPAM 49 / [veronique.forbras@assurance-maladie.fr](mailto:veronique.forbras@assurance-maladie.fr)
- CPAM 53 / [CAROLE.BESNIER@assurance-maladie.fr](mailto:CAROLE.BESNIER@assurance-maladie.fr)
- CPAM 72 / [promotionsante.cpam-lemans@assurance-maladie.fr](mailto:promotionsante.cpam-lemans@assurance-maladie.fr)
- CPAM 85 / [prevention.cpam-laroche@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-laroche@assurance-maladie.fr)

Retrouvez des exemples d'actions de prévention Moi(s) Sans Tabac sur [OSCARS](#)

---

## Contacts

Concernant les actions locales, l'ANPAA des Pays de la Loire en tant que structure ambassadrice pour la région accompagne votre projet tant sur les objectifs et les moyens de les atteindre que sur les aspects pratiques (logistique, outils communication, intervenants, etc.)

Contact : [moissanstabacpaysdelaloire@gmail.com](mailto:moissanstabacpaysdelaloire@gmail.com)

---